



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 03 du 09 janvier 2020

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°03 du 09 janvier 2020

- Hebdo -

ARS

Arrêté ARS-PDL/DOSA/DPPA/29/2019-44 du 30 décembre 2019 portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'EHPAD Le Père Laurent à HERBIGNAC géré par l'Association de la Maison Hospitalière du Père Laurent

Arrêté ARS-PDL/DOSA/DPPA/30/2019-44 du 30 décembre 2019 portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'EHPAD La Croix du Gué à BOUGUENAIS géré par BTP Résidences Médico-Sociales à Paris

Arrêté ARS-PDL/DOSA/PPA/28-2019/72 du 30 décembre 2019 portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places à l'EHPAD Saint Saturnin, situé à SAINT SATURNIN géré par la Fondation Georges Coulon

Arrêté ARS-PDL-DT44-PRC/2020/1 du 3 janvier 2020 portant désignation d'une directrice générale par intérim au CHU de Nantes

Arrêté ARS-PDL/DOSA/PPH/2020/2/44 du 6 janvier 2020 portant modification des autorisations des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) gérés par l'Association ADAPEI de Loire-Atlantique

Arrêté ARS/PDL/DT72/2020/01 du 07 janvier 2020 relatif à la composition du conseil territorial de santé (CTS) de la Sarthe

DOUANES

Décision 2020/1 du 7 janvier 2020 de subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bretagne - Pays de la Loire jointe, prise au vu de l'arrêté préfectoral 2018/SGAR/761 du 29 novembre 2018

Décision 2020/1 du 07 janvier 2020 de subdélégation de signature de M. le directeur régional des douanes et droits indirects des Pays de la Loire jointe, ainsi que ses annexes, établie dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

DRDJSCS

Décision DRDJSCS/DIRECTION/2020-001 du 2 janvier 2020 portant subdélégation de signatures affaires administratives régionales

Décision DRDJSCS/DIRECTION/2020-002 du 2 janvier 2020 portant subdélégation de signatures affaires financières régionales

DREAL

Arrêté DREAL/STRV/2019/70 du 30 décembre 2019 portant agrément du centre de formation AFTRAL de Sainte-Luce-sur-Loire pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur

Arrêté DREAL/STRV/2019/71 du 30 décembre 2019 portant agrément des établissements du centre de formation PROMOTRANS FPC pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur

Arrêté DREAL/STRV/2019/72 du 30 décembre 2019 portant agrément des établissements du centre de formation FORGET FORMATION II pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises

Arrêté 2019-DREAL-SDR-19-05 du 31 décembre 2019 concernant la subdélégation de signature de Mme Bonneville à ses collaborateurs

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

**DIRECTION DE L'OFFRE DE SANTE ET EN FAVEUR DE
L'AUTONOMIE**
Département Parcours des Personnes Agées

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
DIRECTION GENERALE SOLIDARITE
Direction Autonomie
Service offre médico-sociale

ARRETE ARS-PDL/DOSA/DPPA/ N° 29/2019-44 et CD/44/DAUT/OMS/PA/2019 n°4
portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'EHPAD Le Père
Laurent à HERBIGNAC géré par l'Association de la Maison Hospitalière du Père Laurent

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté n° ARS-PDL-DG-2018/27 en date du 25 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur Pascal DUPERRAY, Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie ;
- VU** le Plan Maladies Neuro-Dégénératives (PMND) 2014-2019 ;
- VU** l'appel à candidatures lancé par l'ARS des Pays de la Loire en 2019 portant création de huit nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places en région Pays de la Loire ;
- VU** le dossier déposé par le gestionnaire de l'EHPAD Le Père Laurent à HERBIGNAC dans le cadre de cet appel à candidatures ;
- VU** le courrier de notification de l'ARS en date du 23 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier déposé répond à l'ensemble des critères d'éligibilité définis par le cahier des charges de l'appel à candidatures ;

SUR proposition du Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTENT

Article 1 – L'autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places est accordée à l'EHPAD Le Père Laurent à HERBIGNAC, géré par l'Association de la Maison Hospitalière du Père Laurent.

Article 2 - Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

N° Finess juridique : 440003556
N° Finess géographique : 440024651
Dénomination de la structure : EHPAD Le Père Laurent
Adresse : 39 rue du Père Laurent – 44410 HERBIGNAC

- Code catégorie : 500
- Code statut : 60
- Code discipline d'équipement : 924-961-657
- Code type d'activité : 11-21
- Code clientèle : 711-436
- Capacité autorisée : - 84 places d'hébergement permanent (codes 924-11-711)
 - 12 places autorisées pour le PASA (codes 961-21-436)
 - 3 places d'hébergement temporaire (codes 657-11-711)

Article 3 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes, conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :


- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et du conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités et de façon concomitante, auprès du Président du conseil départemental de Loire-Atlantique et du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de NANTES – 6 allée de l'Île Gloriette CS 24111 - 44041 NANTES CEDEX.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 5 - Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique, le Président de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département de la Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le **30 DEC. 2019**

Le Directeur de l'Offre de Santé
et en faveur de l'Autonomie


Delphine MARTINEAU
Responsable du département
« Personnes Âgées »
Direction de l'Offre de Santé et en faveur
de l'Autonomie

P/Le Président du conseil départemental
La Directrice autonomie


Marie-Eve MOSSET

**DIRECTION DE L'OFFRE DE SANTE ET EN FAVEUR DE
L'AUTONOMIE**
Département Parcours des Personnes Agées

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
DIRECTION GENERALE SOLIDARITE
Direction Autonomie
Service offre médico-sociale

ARRETE ARS-PDL/DOSA/DPPA/ N°30/2019-44 et CD/DAUT/OMS/PA/2019 n°3
portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places au sein
de l'EHPAD La Croix du Gué à
BOUGUENNAIS géré par BTP Résidences Médico-Sociales à PARIS

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2018/27 en date du 25 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur Pascal DUPERRAY, Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie ;
- VU** le Plan Maladies Neuro-Dégénératives (PMND) 2014-2019 ;
- VU** l'appel à candidatures lancé par l'ARS des Pays de la Loire en 2019 portant création de huit nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places en région Pays de la Loire ;
- VU** le dossier déposé par le gestionnaire de l'EHPAD La Croix du Gué à BOUGUENNAIS dans le cadre de cet appel à candidatures ;
- VU** le courrier de notification de l'ARS en date du 23 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier déposé répond à l'ensemble des critères d'éligibilité définis par le cahier des charges de l'appel à candidatures ;

SUR proposition du Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur général des services départementaux ;

ARRETEMENT

Article 1 – L'autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places est accordée à l'EHPAD La Croix du Gué à BOUGUENAIIS géré par BTP Résidences Médico-Sociales à PARIS.

Article 2 - Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

N° Finess juridique : 750034589
N° Finess géographique : 440028850
Dénomination de la structure : EHPAD La Croix du Gué
Adresse : 8 rue Eugène Pottier – 44 340 BOUGUENAIIS

- Code catégorie : 500
- Code statut : 60
- Code discipline d'équipement : 924-961
- Code type d'activité : 11-21
- Code clientèle : 711-436
- Capacité autorisée : - 120 places d'hébergement permanent (codes 924-11-711)
- 12 places autorisées pour le PASA (codes 961-21-436)

Article 3 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes, conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et du conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités et de façon concomitante, auprès du Président du conseil départemental de Loire-Atlantique et du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Île Gloriette CS 24111 - 44041 NANTES CEDEX.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 5 - Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique, le Président de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département de la Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le **30 DEC. 2019**

Le Directeur de l'Offre de Santé
et en faveur de l'Autonomie


Delphine MARTINEAU
Pascal DUPERRAY
Responsable du département

« Parcours des Personnes Âgées »
Direction de l'Offre de Santé et en faveur
de l'Autonomie

P/Le Président du conseil départemental
La Directrice autonomie


Marie-Eve MOSSET



Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie
Département Parcours des Personnes Agées

Arrêté ARS-PDL/ DOSA/ PPA/ n°28 -2019 / 72



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Direction générale adjointe
de la Solidarité départementale

Annexe n° 19/804 S du 20 DEC. 2019

ARRETE portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
de douze places à l'EHPAD Saint-Saturnin, situé à SAINT-SATURNIN
géré par la Fondation Georges Coulon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 1431-1, L1431-2 et L 1432-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article D 312-155-01 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL-DG-2018/08 en date du 23 février 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie ;

VU le Plan Maladies Neuro-Dégénératives (PMND) 2014-2019 ;

VU l'appel à candidatures lancé par l'ARS des Pays de la Loire en 2019 portant création de huit nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de douze places en région Pays de la Loire ;

VU le dossier déposé par le gestionnaire de l'EHPAD Saint-Saturnin, situé à SAINT-SATURNIN dans le cadre de l'appel à candidatures ;

VU le courrier de notification de l'ARS en date du 23 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier déposé répond à l'ensemble des critères d'éligibilité définis par le cahier des charges de l'appel à candidatures ;

SUR proposition du Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur général des Services du Département de la Sarthe ;

ARRETEMENT

Article 1 – L'autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de douze places est accordée à l'EHPAD Saint-Saturnin, situé à SAINT-SATURNIN, géré par la Fondation Georges Coulon.

Article 2 – Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 720020411
Dénomination : EHPAD Saint-Saturnin
Adresse : rue de Corbeni - 72650 SAINT-SATURNIN

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement 924
code mode de fonctionnement 11
code clientèle 711
capacité autorisée 58 places

Hébergement permanent personnes handicapées vieillissantes

code discipline d'équipement 924
code mode de fonctionnement 11
code clientèle 702
capacité autorisée 28 places

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

code discipline d'équipement 961
code mode de fonctionnement 21
code clientèle 436
capacité autorisée 12 places

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Sarthe ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités, et de façon concomitante, auprès du Président du Conseil Départemental de la Sarthe ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Île Gloriette – CS24111 - 44041 NANTES Cedex

Article 5 - Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie, le Directeur Général des Services du Département de la Sarthe, le Président de l'organisme gestionnaire de la structure concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de la Sarthe ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental de la Sarthe.

Fait le **30 DEC. 2019**

Le Directeur de l'Offre de Santé et
en faveur de l'Autonomie

Claude PICHON

Adjointe au Responsable du département

« Parcours des Personnes Âgées »

Pascal DUPERRAY
Direction de l'Offre de Santé et en faveur
de l'Autonomie

Le Président du Conseil Départemental
de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : **20 DEC. 2019**

Arrêté n° ARS-PDL-DT44-PRC/2020/1
Portant désignation d'une directrice générale par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire du CHU de Nantes



ARRETE

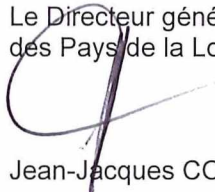
Article 1^{er} : A compter du 06 janvier 2020, Mme Laetitia MICAELLI-FLENDER, directrice générale adjointe du CHU de Nantes est chargée d'assurer l'intérim de direction du CHU de Nantes jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Mme Laetitia MICAELLI-FLENDER percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de 280,00 € versée par le CHU de Nantes..

Article 3 : Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, la présidente du conseil de surveillance du CHU de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et notifié aux fonctionnaires concernés, à l'établissement d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Nantes, le 03 janvier 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé
des Pays de la Loire


Jean-Jacques COIPLÉ



ARRETE N° ARS-PDL/DOSA/PPH/2020/2/44

Portant modification des autorisations des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) gérés par l'Association ADAPEI de Loire-Atlantique
(N° FINESS EJ : 44 001 838 0)

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire, M. Jean Jacques COIPLÉ, à compter du 1er octobre 2017 ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2018/27 en date du 25 juin 2018 portant délégation de signature à M. Pascal DUPERRAY, directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

Vu le Projet Régional de Santé 2018-2022 adopté par arrêté en date du 18 mai 2018 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite conclu entre l'ARS, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et l'association ADAPEI de Loire Atlantique, le 19 décembre 2018 ;

Vu en date du 25 novembre 2014, les arrêtés portant extensions de places :

- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/66/44 des ESAT Pôle Nantais ;
- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/60/44 de l'ESAT sis à Ancenis ;
- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/62/44 de l'ESAT « Les Ateliers de la Mée » sis à Châteaubriant ;
- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/63/44 de l'ESAT « Biocat » sis à Gétigné ;
- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/61/44 de l'ESAT « Les Ateliers Blinois » sis à Blain ;
- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/67/44 de l'ESAT « Les Iris » sis à Saint Julien de Concelles ;
- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/65/44 de l'ESAT « Horticat » sis à Saint Arthon en Retz ;
- n°ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/64/44 de l'ESAT sis à Légé ;

CONSIDERANT la demande de l'association en date du 12 décembre 2019, visant le regroupement des autorisations des ESAT qu'elle gère en une unique autorisation ;

SUR proposition du directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **1^{er} janvier 2020**, la capacité des ESAT est fixée à 1 131 places répartit sur douze sites. L'ESAT Nant'Est devient le site principal auquel sont rattachés les 11 autres sites en tant que sites secondaires.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des ESAT seront répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (F.I.N.E.S.S) de la façon suivante :

- code catégorie : **246** ESAT
- code discipline d'équipement : **908** Aide par le travail pour Adultes handicapés
- code public : **010** Toutes Déficiences P.H
- code type d'activité : **47** Accueil de jour et accueil en milieu ouvert

FINESS	SITE PRINCIPAL OU SECONDAIRE	RAISON SOCIALE	COMMUNE	CAPACITE
44 001 272 2	Principal	ESAT NANT'EST	Nantes	104
44 003 294 4	Secondaire	ESAT CATOUEST	Saint Herblain	117
44 000 512 2	Secondaire	ESAT LES ATELIERS DU LANDAS	Rezé	127
44 000 749 0	Secondaire	ESAT LES ATELIERS DE LA CHOLIÈRE	Orvault	111
44 002 635 9	Secondaire	ESAT PASSERELLE POUR L'EMPLOI	Nantes	36
44 000 371 3	Secondaire	ESAT DU PAYS D'ANCENIS	Ancenis	121
44 001 271 4	Secondaire	ESAT HORTICAT	Chaumes en Retz	99
44 002 252 3	Secondaire	ESAT LES ATELIERS BLINOIS	Blain	84
44 000 373 9	Secondaire	ESAT LES ATELIERS DE LA MEE	Chateaubriant	94
44 003 145 8	Secondaire	ESAT BIOCAT	Gétigné	80
44 001 149 2	Secondaire	ESAT DE LEGE	Légé	62
44 000 550 2	Secondaire	ESAT LES IRIS	Thouare sur Loire	96
			CAPACITE TOTALE	1 131

ARTICLE 3 : La présente autorisation est accordée pour une durée de quinze ans dans les conditions définies par l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et en lien avec la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », il pourra être demandé à l'établissement de déroger à son autorisation afin de répondre aux situations jugées prioritaires, dans le cadre d'un plan d'accompagnement global.

ARTICLE 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services,
- d'un recours hiérarchique auprès des Ministres concernés,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – CS 24111 - 44041 NANTES CEDEX).

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et la Présidente de l'association gestionnaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **6 JAN, 2020**

Pour le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Pays de la Loire

Élodie PERIBOIS

Responsable du département

« Parcours des Personnes en situation de Handicap »
Direction de l'Offre de Santé et en faveur
de l'Autonomie

ARRETE ARS/PDL/DT72/2020/01

relatif à la composition du conseil territorial de santé de la Sarthe

annule et remplace l'arrêté de composition 2019/07 du 9 décembre 2019

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu le décret du 22 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques COIPILET directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017,

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG-2016/030 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire définissant les territoires de santé de la région des Pays de Loire,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Sur proposition des organismes concernés,

Sur proposition du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,

ARRETE

Article 1 Le conseil territorial de santé est ainsi composé

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a. Au plus six représentants des établissements de santé

↪ Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

- Titulaire : Mme ROBIC Catherine, Directrice Centre Hospitalier - La Ferté-Bernard
Suppléant : M. BOSSARD Olivier, Directeur Centre Hospitalier - Le Mans
- Titulaire : M. JUND Caroline, Directrice du Pôle Santé Sud - Le Mans
Suppléant : M. LE CORRE Gaëtan, Directeur de la clinique du Pré – Le Mans
- Titulaire : M. BOUGEANT Franck, Directeur Centre médical Georges COULON - Le Grand Lucé
Suppléant : M. PINEL Xavier, Directeur Pôle Régional du Handicap (centre de l'Arche) - St Saturnin

↪ Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : Dr DESHAYES Jean-Luc, Président de CME Centre Hospitalier - Saint Calais
Suppléant : Dr FRADIN Dominique, Président de CME Centre Hospitalier - Le Mans
- Titulaire : Dr PORET Philippe, Président de CME Pôle Santé Sud - Le Mans
Suppléant : Dr PIPINO Hélène, Président de CME Korian Rougemont, Le Mans
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : Dr LUCAS Pierre, Président de CME centre médical Gallouëdec – Parigné l'Evêque

b. Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Titulaire : Mme LONVIS Catherine, Directrice Korian Pontlieue Le Mans, sur proposition du SYNERPA
 Suppléant : Mme ROBERT Catherine, Directrice Résidence Bérengère, Le Mans, sur proposition du SYNERPA
- Titulaire : Mme COTINAT Florence, Directrice Centre Médicosocial Basile Moreau Précigné, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de la FEHAP
 Suppléant : Mme MANGARD Isabelle, Directrice EHPAD Beaulieu Le Mans, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de la FEHAP
- Titulaire : Mme LE ROUX Audrey, Directrice EHPAD Montfort-le-Gesnois, sur proposition de la FHF
 Suppléant : Mme MONTIGNY-FRAPY Céline, Directrice du Pôle Gériatrique Nord-Sarthe, sur proposition de la FHF
- Titulaire : M. PETIT Édouard, Directeur Foyer de vie Anaïs Le Luart – Thorginé-sur-Dué, sur proposition conjointe de NEXEM et de l'URIOPSS
 Suppléant : Mme PRIOLLAUD-SAVEY Marie-Christine, Présidente association l'Arc en ciel Le Mans, sur proposition conjointe de NEXEM et de l'URIOPSS
- Titulaire : M. BOGDAN Joël, Directeur Général ADAPEI 72 - Le Mans, sur proposition conjointe de NEXEM et de l'URIOPSS
- Suppléant : *En attente de désignation*

c. Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Titulaire : Mme SEGRETAIN Magali, Directrice territoriale IREPS - Le Mans
 Suppléant : M. RAMBIER Nicolas, Responsable Départemental Sarthe SIEL BLEU – Sillé-le-Philippe
- Titulaire : M. HOGU Jean-François, Trésorier Sarthe Nature environnement - Le Mans
 Suppléant : M. HENAFF Jean, vice-président Sarthe Nature environnement - Le Mans
- Titulaire : *En attente de désignation*
 Suppléant : M. LESSCHAEVE Daniel, Président COSIA 72 - Coulans sur Gée

d. Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

↪ Au plus trois médecins

- Titulaire : Dr JAGUELIN Véronique
 Suppléant : Dr FOURNIER Sophie
- Titulaire : Dr JOUBERT William
 Suppléant : Dr JOUAN Hervé
- Titulaire : Dr RICHER DE FORGES Marc
 Suppléant : Dr LEFEBVRE Eric

↪ Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

- Titulaire : Mme VILAIN Stéphanie (URPS infirmier)
 Suppléant : Mme CULLERIER Florence (URPS infirmière)
- Titulaire : M. DUPLAY Anne-Claire (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux)
 Suppléant : Mme BRUNEAU Stéphanie (URPS Chirugiens-Dentistes)
- Titulaire : Mme MAILLARD Françoise (URPS Pharmaciens)
 Suppléant : M. BRUGUIERE Pierre (URPS Pharmaciens)

e. Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

f. Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

↪ **Des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

- Titulaire : M. BEDFERT Laurent centre de santé mutualité française
Suppléant : Mme CREPE Sylvie Responsable dentaire Coordinatrice tiers payant centre de santé mutualité française
- Titulaire : M. GERARD Yves, élu, vice-président en charge du dossier du centre de santé des Alpes Mancelles
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : Mme AUGER Nicole, Adjointe au Maire – CMS de Connerré
Suppléant : Mme BROUARD, Véronique Directrice Générale des Services – CMS de Connerré

↪ **des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

↪ **des communautés psychiatriques de territoire**

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

g. Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : Mme ARMAND Mirelle, cadre de santé Centre hospitalier de Château du Loir

h. Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : Dr COLLET Jacky
Suppléant : Dr DESCAMPS Paul

Collège 2 : Usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a. Au plus six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional conformément à l'article L. 1114-1

- Titulaire : M. HULIN Philippe UNAFAM 72
Suppléant : Mme BOUCHERIE Sylvie, Déléguée Départementale UNAFAM 72
- Titulaire : Mme FOURMONT Florence, APEI - Sablé/Solesmes
Suppléant : Mme KOMPF-DUBLANCHET Edwyge, FRANCE REIN
- Titulaire : M. BESNARD Pierre, UFC QUE CHOISIR 72
Suppléant : M. PAUMIER Gilles, UFC QUE CHOISIR 72
- Titulaire : M. MORIN Dominique, APAJH
Suppléant : Mme GUERIN Françoise, APAJH
- Titulaire : Mme BOMPART Nathalie, ADIMC
Suppléant : Mme BOURGET Claire, AFM TELETHON72
- Titulaire : M. ESCLASSE Olivier, UDAF
Suppléant : Mme OLLIVEAU Nelly Vice-Présidente, UDAF

b. Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Formation personnes âgées

- Titulaire : M. JOUBERT Gérard, comité départemental de la Retraite Sportive de la Sarthe
Suppléant : Mme CHAMPSIAUX Josette, groupe de la Sarthe de l'Association Nationale des Retraités
- Titulaire : Mme FOREAU Géraldine, Union départementale C.G.T.
Suppléant : Mme PARIS Catherine, Union départementale C.G.T.

Formation personnes handicapées

- Titulaire : Mme PHILIPPET Francine, ADGESTI (Association De GEstion des STructures Intermédiaires)
Suppléant : M. PETIT-LASSAY Claude, conseiller départemental
- Titulaire : M. ROBERT Pascal, Union Départementale C.F.E.-C.G.C.
Suppléant : Mme BODDAERT, Fédération ADMR

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné

a. Au plus un conseiller régional

- Titulaire : M. REVEAU Didier
Suppléant : Mme BEAUCHEF Anne

b. Au plus un représentant de conseils départementaux

- Titulaire : Mme LEROUX Marie-Thérèse, vice-présidente du Conseil Départemental
Suppléant : Mme BROSSET Marie-Pierre, vice-présidente du Conseil Départemental

c. Au plus un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- Titulaire : Dr POUILLE Odile, Médecin chef de PMI
Suppléant : M. MESME Bertrand, Directeur Enfance et Famille

d. Au plus deux représentants des communautés de communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

e. Au plus deux représentants des communes

- Titulaire : M. JARRIES Christian, maire de la Chapelle d'Aligné
Suppléant : M. DHUMEAUX Dominique, maire de Fercé-sur-Sarthe
- Titulaire : M. ROBIN François, maire de Beaumont-sur-Sarthe
Suppléant : M. GASCHET Léonard, maire de Saint-Calais

Collège 4 : Représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale

a. Au plus un représentant de l'État dans le département du ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : M. QUILLET Nicolas, Préfet - Le Mans
Suppléant : Mme PLAZA Marie-Pervenche, sous-Préfète – Mamers

b. Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale situés dans le ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : M. FERRE Daniel, Président du Conseil, CPAM - Le Mans
Suppléant : Mme DUFOUR Marie-Christine, Membre du Conseil, CPAM – Le Mans
- Titulaire : Mme POTIER Françoise, administrateur MSA Mayenne-Orne-Sarthe
Suppléant : M. DUPORT Jean-Paul, administrateur MSA Mayenne-orne-Sarthe

Collège 5 : Deux personnalités qualifiées

- Dr COLIN Denis, Médecin Chef d'Établissement - Pôle Régional du Handicap – Saint Saturnin
- Mme BASTIEN Elodie, Association départementale des infirmes moteurs cérébraux de la Sarthe

Article 2 La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

Article 4 La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 Tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil est réputé démissionnaire. Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé constate cette démission et la notifie à l'intéressé, qui est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6 Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le

07 JAN. 2020

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire,



Jean-Jacques COIPLLET

**Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects
de Bretagne, Pays de la Loire**



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

DECISION N° 2020/01

portant subdélégation de signature

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018/SGAR/DOUANES/761 du 29 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bretagne-Pays de la Loire ;

DECIDE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté n° 2018/SGAR/DOUANES/761 du 29 novembre 2018, subdélégation de signature est accordée aux personnes désignées ci-après :

- Mme Myriam SOULA,
administratrice des douanes, adjointe au directeur interrégional ;
- M. Marc RICARD,
directeur des services douaniers, chef du pôle ressources humaines ;
- Mme Françoise GODIVEAU,
directrice des services douaniers, chef du pôle logistique et informatique ;
- M. Gildas FRIOUX,
inspecteur régional, secrétaire général interrégional ;
- Mme Catherine KERROUX,
inspectrice régionale au pôle logistique et informatique ;
- Mme Christel FLAGEUL,
inspectrice au pôle logistique et informatique ;
- Mme Dominique RESKA,
inspectrice régionale au pôle pilotage, performance, et contrôle interne ;
- Mme Françoise PETIT,
inspectrice régionale, responsable du service gestion des ressources humaines ;
- Mme Carole BAUDÉ,
inspectrice régionale au service gestion des ressources humaines.
- Mme Corinne VERHAEGEN-LEGROS,
inspectrice régionale, responsable du service formation professionnelle et recrutement ;

Et, dans la limite de ses attributions, à :

- M. Gwenaël GOURIOU, contrôleur principal au pôle logistique et informatique.

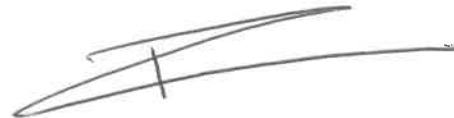
Article 2: La présente décision abroge et remplace la décision de subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bretagne-Pays de la Loire n° 2019/01 du 15 avril 2019.

Article 3: Conformément aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 2018/SGAR/DOUANES/761 du 29 novembre 2018, la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

06 JAN. 2020

Le directeur interrégional,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

Christian BOUCARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

NANTES, LE 7 JANV. 2020

DR Pays de la Loire
7 PLACE MELLINET
44184 NANTES

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUTERMANN Ariane
Téléphone : 09 70 27 51 00
Télécopie : 02 40 73 37 95
Mél : dr-nantes@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/1 du directeur régional à NANTES portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à NANTES dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

MARIN Michel





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

NANTES, LE 7 JANV. 2020

DR Pays de la Loire
7 PLACE MELLINET
44184 NANTES

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUTERMANN Ariane
Téléphone : 09 70 27 51 00
Télécopie : 02 40 73 37 95
Mél : dr-nantes@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/1 du directeur régional à NANTES portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à NANTES dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional

MARIN Pichel

NANTES, LE 7 JANV. 2020

DR Pays de la Loire
7 PLACE MELLINET

44184 NANTES

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUTERMANN Ariane
Téléphone : 09 70 27 51 00
Télécopie : 02 40 73 37 95
Mél : dr-nantes@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/1 du directeur régional à NANTES portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à NANTES dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

MARIN Michel

Annexe I à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
HUBER Christian (Angers centre viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	illimité	40000	40000	40000
QUESNEL Rene (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	illimité	40000	40000	40000
BIANCHI Isabelle (Angers div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	60000	illimité	60000	60000	60000
GUILLONEAU Annabelle (Angers div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	60000	illimité	60000	60000	60000
TRACZYK Anne-Marie (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	40000	15000	15000	15000
MEUNIER Marie-Helene (Nantes PAE), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	60000	illimité	60000	60000	60000
CHOPINEAUX Didier (Nantes div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	60000	illimité	60000	60000	60000
TOULLIOU Loic (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	illimité	40000	40000	40000
LAFFONT Marc (La roche sur yon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	illimité	40000	40000	40000
ZAGNOLI Joseph (Nantes viti ci), INSPECTEUR DGDDI	15000	40000	15000	15000	15000
CUENCA Maryan (Angers centre viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	30000	10000	10000	10000
FRANTZ Elisabeth (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	30000	10000	10000	10000
MALIGORNE Nadege (Nantes div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	60000	illimité	60000	60000	60000
SATO Helene (Nantes POC), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
LECLERCQ Arnaud (Le mans bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	illimité	40000	40000	40000
ECOBICHON Jean-Francois (Nantes POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	60000	illimité	60000	60000	60000
BODIN Bernard (Nantes viti ci), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	illimité	40000	40000	40000
BERTHOME Olivier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	30000	10000	10000	10000
LOISEL Annick (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	illimité	40000	40000	40000
PIRIOU Nathalie (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	60000	illimité	60000	60000	60000

Annexe II à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
GUILLONNEAU Annabelle (Angers div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	60000	60000	60000	60000
GUEGAN Henrick (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
MONCHY Fabien (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
PRONOST Gerard (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
MEUNIER Marie-Helene (Nantes PAE), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	illimité	60000	60000	60000	60000
FRANTZ Elisabeth (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
BERTHOME Olivier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
QUESNEL Rene (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
BODIN Bernard (Nantes viti ci), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
ZAGNOLI Joseph (Nantes viti ci), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
SORIN Jean-Marie (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
SATO Helene (Nantes POC), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
LECLERCQ Arnaud (Le mans bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
LOISEL Annick (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
TRACZYK Anne-Marie (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
HUBER Christian (Angers centre viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
BIANCHI Isabelle (Angers div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	illimité	60000	60000	60000	60000
THUAUD Christophe (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
CHOPINEAUX Didier (Nantes div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	illimité	60000	60000	60000	60000
MALIGORNE Nadege (Nantes div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	60000	60000	60000	60000
TOULLIOU Loic (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
ECOBICHON Jean-Francois (Nantes POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	60000	60000	60000	60000

LAFFONT Marc (La roche sur yon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	44000	44000	44000	44000	44000
PIRIOU Nathalie (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	illimité	60000	60000	60000	60000
CUENCA Maryan (Angers centre viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000

Annexe III à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
CUENCA Maryan (Angers centre viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OLIVIER Guillaume (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
COUTANCEAU Fabrice (Saumur centre viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUTIER Anne-Sophie (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MAX Caroline (Saumur garantie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NUNC Sophie (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
PICCIN Chloe (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PRUDHOMME Frederic (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SERHANE Rachid (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TOULLIOU Loic (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHEVOLLEAU Alain (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SORIN Jean-Marie (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOIDIN Sandrine (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BLARDAT Tony (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LARQUEY Denis (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SOLDE Frederique (Angers centre viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUCHESNES Lydia (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEROUX Frederique (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CARO Tristan (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PICARD Jennifer (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BARREAU Claude (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

SERVAIS Thierry (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
AUTRUSSEAU Vanessa (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
COSNARD Laetitia (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BELLAYER Vincent (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PAUL LESUEUR Stephanie (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BELAHCEN Nihad (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOINEAU Stephane (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARNIER Marie-Annick (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BALIGOUT Christophe (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COIRIER Cedric (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
COUETOUX Nicolas (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
HACHICHA Elhem (Saumur garantie), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PONET Teddy (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PHAM Frederic (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOREST Olivier (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MORIN Edith (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TANNEAU Monique (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESUEUR Stephane (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROPERT Jean-Francois (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUERNIOU Laurent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUILLOREL Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BABU Pierre (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE MINOUS Florence (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUERY Melanie (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE GALL Christlaine (Angers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ELIE Matthieu (Saumur centre viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DURAND Christina (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

BALDENWECK Veronique (Le mans bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
TENAILLEAU Aude (Angers bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUCHET Thierry (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELARUE Isabelle (Angers centre viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUTELOUP Pauline (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERTRAND Adeline (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUEGAN Henrick (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOUCHER Fabian (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAMBERT Cedric (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
THEVENON Herve (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROZIER Stephane (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GRENOUILLEAU Franck (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BELLAYER Sophie (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BIZOUX Julien (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BODIN Bernard (Nantes viti ci), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUITTON Mickael (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOUVION Aurelien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
THIBAUT Alison (Le mans bsi), Agent de constatation DGDDI	15000	7500	1500	15000
QUESNEL Rene (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COIFARD Franck (Angers centre viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ARETHUSE Franck (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE SAUX Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HERVE Guillaume (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
NIKLASZEWSKI Marc (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ACHARD Carole (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VASSAL Guillaume (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HEUDRE Aurelien (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ZAKRAJSEK Philippe (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

MAGNIOL Johnny (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COULIOU Amelie (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DURAND Herve (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GILBERT Luc (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LECLERCQ Arnaud (Le mans bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VENDE Elodie (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PAVILLARD Alexandre (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
THUAUD Christophe (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOURDON Willy (Saumur centre viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ARZE Christophe (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOIN Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FLANDROIS Caroline (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PRONOST Gerard (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE COZ Jean-Jacques (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BESSIERES Sylvie (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
AUBERT Stephane (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CARON Raphael (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LACLARE Dominique (Angers centre viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FRANTZ Elisabeth (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RICHARD Guillaume (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUBACQ Murielle (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
WAGNER Kevin (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LORIC Stephane (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DOUILLARD Sandrine (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GENDRY Christophe (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PICHENOT Frederic (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAZEAU Michael (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PIERRE Emmanuelle (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

REMAUD Celine (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONNIEU Florent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PITTOIS Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHINAZZO Jean-Marc (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BAZIN Franck (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
AMBROISE Franck (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOIN Jerome (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BYACHE David (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
THOMAS Erwan (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HUBER Christian (Angers centre viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CARRE Lionel (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BUSETTO Anne-Laure (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
RIVIERE Arnaud (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARTINEAU Sylvie (La roche s-yon centre viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHALON Gilles (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DIVERRES Arnaud (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GROUSSARD Anne-Marie (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SOUILHE Jerome (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHANTEPIE Mickael (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUILLOIN Jerome (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MASSOT Bruno (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FIOLEAU Didier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOREAU Olivier (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEVREL Elisa (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BENARD Laurent (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COURON Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERTHOME Olivier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

FLEGO Marc (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEON Fabienne (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PERRIN Arnaud (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUTET Jean-Michel (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COULIS Frederic (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COSSARD Jean-Francois (Saumur centre viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PAVY Denis (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DESAIGUES Gil (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUYON Patrick (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MORABITO Jackie (La roche s-yon centre viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERTRAND Michel (Saumur centre viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JOUSSET Alice (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MONCHY Fabien (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAULT Yannis (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ZAGNOLI Joseph (Nantes viti ci), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAFFONT Marc (La roche sur yon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CARTON Christelle (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GRISON Guillaume (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PROTEAU Sylvain (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MORABITO Sabine (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOBINEAU Karine (Nantes viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
COLIN Laurence (Nantes viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUINARD Sylvie (Nantes viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOURDIN Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAOUL Gwenhaele (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PLARD Sylvie (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BARBEREAU Patrice (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FORLOT Nicolas (Saumur garantie), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

LEPLARD Camille (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
EZAN Baptiste (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BAIN Jean-Raymond (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
AMY Benjamin (Saumur garantie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BULTEAU Jerome (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RUELLOU Camille (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LECARPENTIER Marc (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DINEL Pierre-Yves (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LONCHANT Christophe (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BROU Nicolas (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FIDERSPIL Nicolas (Angers centre viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TOURNIER Philippe (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JOUAN QUESNEL Catherine (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
TRACZYK Anne-Marie (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PEAUDEAU Yannick (Nantes viti ci), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
PESNEL FOREST Laurent (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOLLIN Karine (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DURAND Yann (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

Annexe IV à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TOULLIOU Loic (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
LE BIGOT Severine (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PRONOST Gerard (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
HERNANDEZ Daniel (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
HERVIOU Sylvia (Nantes SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ECOBICHON Jean-Francois (Nantes POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	30000	100000
RAULT Yannis (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BALLESTE Lisa (Nantes atlant.bureau), CONTRACTUEL AUTRE	3000	15000	100000
BESSIERES Sylvie (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
LOISEL Annick (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
SORIN Jean-Marie (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
CHINAZZO Jean-Marc (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
PAIRRAUD Michel (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DORVAL Dominique (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
CARO Tristan (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
LAMBERT Cedric (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
RAPITEAU Didier (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
BIZOUX Julien (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
THUAUD Christophe (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
COURBE Nadine (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DINEL Pierre-Yves (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ADAM Jean-Luc (St nazaire montoir bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
REMAUD Celine (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BELLAYER Vincent (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LOUVION Aurelien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
PLAIRE David (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
JOUAN QUESNEL Catherine (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000

THOMAS Erwan (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
FLEGO Marc (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
COSNARD Laetitia (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
CARTON Christelle (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
MORIN Edith (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ECOBICHON Françoise (Nantes atlant.bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	4000	20000	100000
TANGUY Sylvain (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
MOINEAU Stephane (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PIERRE Emmanuelle (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ARETHUSE Franck (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
COTTARD Severine (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
CLEMENT Nathalie (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
PHAM Frederic (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DUBACQ Philippe (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
HUSSENET Agnes (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
MAUGIN GARNIER Mireille (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GONZALEZ Aurelie (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
GAZEAU Michael (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
COUGNAUD Jerome (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GAUDIN Alain (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
PESNEL FOREST Laurent (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BAIN Jean-Raymond (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GRISON Guillaume (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
SOW Abdourahmane (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
DEVILLE ROLLAND Daniele (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
ANCELET Karine (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
GOAR Delphine (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
AMBROISE Franck (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
PICHENOT Frederic (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
RAOUL Gwenhaele (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
ZAKRAJSEK Philippe (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
PIAT Pascal (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000

GUILLONEAU Annabelle (Angers div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	6000	30000	100000
BOUDON-BODIN Genevieve (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
GUTERMANN Ariane (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
COIRIER Cedric (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
MILLET Patricia (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
JOUSSET Alice (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
CHOPINEAUX Didier (Nantes div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	6000	30000	100000
GUILLOM Jerome (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LONCHANT Christophe (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
LARQUEY Denis (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
FIOLEAU Didier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
RIVIERE Arnaud (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
MASSOT Bruno (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BIANCHI Isabelle (Angers div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	6000	30000	100000
CHALON Gilles (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
PICARD Jennifer (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BOUTET Jean-Michel (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
THIBAUT Alison (Le mans bsi), Agent de constatation DGDDI	3000	15000	100000
BULTEAU Jerome (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
DUCHESNES Lydia (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DURAND Christina (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
PRUDHOMME Frederic (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
CRAPEZ Alain (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ROBERT Edith (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BABU Pierre (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
WAGNER Kevin (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
LECARPENTIER Marc (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
PAVILLARD Alexandre (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
TENAILLEAU Aude (Angers bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
BACHELIER Sylvie (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
GILBERT Luc (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BAZIN Franck (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000

PIRIOU Nathalie (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	6000	30000	100000
PITTOIS Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation DGDDI	3000	15000	100000
CHESNAY Armel (Nantes CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PICCIN Chloe (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
DAVAL-BERTAUX Valerie (Donges raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
PAVY Denis (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LEROUX Frederique (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
EZAN Baptiste (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
FOUCHER Fabian (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BUETAS Herve (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LESUEUR Stephane (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
FLANDROIS Caroline (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
GUEGAN Henrick (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
DEVERCHIN Stephane (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
CONUAU Laurence (Les sables d olonne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
LEPLARD Camille (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
MAX Caroline (Saumur garantie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PETARD Isabelle (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DIVERRES Arnaud (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ROZIER Stephane (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BUSETTO Anne-Laure (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
FRAUD Didier (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PLARD Sylvie (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
LAURENS Bruno (Nantes CRPC), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
FOIN Jerome (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BROSSET Emilie (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
MARTIN Emilie (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
LIBERT Gael (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
MALIGORNE Nadege (Nantes div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	30000	100000
BALDENWECK Veronique (Le mans bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
GUITTON Mickael (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BOUCHET Thierry (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
RUELLOU Camille (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
LECLERCQ Arnaud (Le mans bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
MUSTIERE Valerie (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000

GUILLOREL Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
HEUDRE Aurelien (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
PONET Teddy (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BOUTELOUP Pauline (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
TOURNIER Philippe (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
LE SAUX Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
OLIVIER Guillaume (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
QUESNEL Rene (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
COUETOUX Nicolas (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
ROPERT Françoise (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
MORABITO Sabine (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
MINAUD Regis (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
SATO Helene (Nantes POC), INSPECTEUR DGDDI	6000	30000	100000
VASSAL Guillaume (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
DURAND Yann (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
RUYET Christelle (St nazaire montoir bureau), Contractuel DGDDI catégorie C CO (autres)	3000	15000	100000
PAUL LESUEUR Stephanie (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
MARTIN Nathalie (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
KERYBIN Leslie (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
VILQUE Martin (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ROPERT Jean-Francois (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BLARDAT Tony (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
COULIOU Amelie (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BOIDIN Sandrine (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BACCARI Laurent (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
HERMITTE Anne (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
PROTEAU Sylvain (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BERTRAND Adeline (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
CARRE Lionel (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
QUINIOU Françoise (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
FOLLIN Karine (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
LORIC Stephane (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000

GUILLAIN Valerie (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
BROU Nicolas (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
SERVAIS Thierry (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
HERVOUET Christine (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
AUBERT Stephane (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
HERVE Guillaume (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
CHANTEPIE Mickael (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
CHIRAUX Pierre (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
GOURNET Helene (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
GUYON Patrick (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BURBAN Samuel (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
GUERNIOU Laurent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
LAFFONT Marc (La roche sur yon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
LE GALL Chrislaine (Angers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
KERZERHO Alain (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
NIKLASZEWSKI Marc (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
GUERY Melanie (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
BALIGOUT Christophe (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
CARON Raphael (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
FOREST Olivier (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DAVID Nicolas (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LEBRETON Christophe (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
BARREAU Claude (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
ANCELET Sylvain (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
GRENOUILLEAU Franck (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GENDRY Christophe (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
LE MINOUS Florence (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
MEUNIER Marie-Helene (Nantes PAE), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	6000	30000	100000
GROUSSARD Anne-Marie (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DURAND Herve (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
FRANTZ Elisabeth (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
BOURDIN Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000

BONNIEU Florent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BARBEREAU Patrice (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
EVEN Emmanuel (St nazaire montoir bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
PARQUIN Peggy (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DESAIGUES Gil (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
PERRIN Arnaud (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
LE DIRAISON Florian (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
MARTINEZ Lorena (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
CAPELLE Florent (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
BENARD Laurent (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
TRACZYK Anne-Marie (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
COULIS Frederic (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ARZE Christophe (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
SOUILHE Jerome (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
COURON Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
BERTHOME Olivier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
UPMEYER Stephanie (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
FOIN Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
PESTEL Francis (Donges raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
BYACHE David (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
MIVIELLE Guillaume (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
NUNC Sophie (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
LAUDAT Charles-Yves (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
AUTRUSSEAU Vanessa (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
MOREAU Olivier (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BELLAYER Sophie (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
SEIZOU Patrick (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
WASSELIN Yvette (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ACHARD Carole (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LAUNAY Virginie (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ROTUREAU Elsa (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
TANNIOU Carole (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000

LUCOTTE Elisabeth (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LE JEUNE Frederic (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
THEVENON Herve (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DANTIN Marc (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
LEVREL Elisa (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
VEILLAT Michael (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
RICHARD Guillaume (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
MAGNIOL Johnny (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
BELAHCEN Nihad (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
VENDE Elodie (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
MONCHY Fabien (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
LE RAY Emmanuelle (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
MARLEC Nathalie (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
TANNEAU Monique (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000

Annexe V à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
MEUNIER Marie-Helene (Nantes PAE), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	6000	30000	100000
FOIN Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
PESTEL Francis (Donges raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
MOINEAU Stephane (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
SEIZOU Patrick (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BELLAYER Vincent (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
PESNEL FOREST Laurent (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
DUBACQ Philippe (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
BAZIN Franck (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
VENDE Elodie (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
CONUAU Laurence (Les sables d olonne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
CARON Raphael (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
LE RAY Emmanuelle (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
DURAND Herve (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
GUERY Melanie (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LEVREL Elisa (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
KERZERHO Alain (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
MARTIN Emilie (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
SOW Abdourahmane (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
COTTARD Severine (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
OLIVIER Guillaume (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
PRONOST Gerard (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
FIOLEAU Didier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LEBRETON Christophe (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000

BARREAU Claude (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BARBEREAU Patrice (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
RIVIERE Arnaud (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
COIRIER Cedric (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
HERVIOU Sylvia (Nantes SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
GUITTON Mickael (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BABU Pierre (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ROPERT Francoise (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
LAUDAT Charles-Yves (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
LE BIGOT Severine (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
QUESNEL Rene (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
RAOUL Gwenhaele (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
CLEMENT Nathalie (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
RUELLOU Camille (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BULTEAU Jerome (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LECARPENTIER Marc (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
BELLAYER Sophie (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
LORIC Stephane (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
COULIS Frederic (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
TANGUY Sylvain (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
NUNC Sophie (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
DURAND Christina (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
ARZE Christophe (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
MUSTIERE Valerie (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
FOIN Jerome (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
PHAM Frederic (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
GENDRY Christophe (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
THEVENON Herve (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PONET Teddy (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
FOLLIN Karine (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BERTHOME Olivier (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000

BIZOUX Julien (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
BOIDIN Sandrine (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BELAHCEN Nihad (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BALIGOUT Christophe (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
CARTON Christelle (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
GUILLONEAU Annabelle (Angers div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	6000	30000	100000
HERNANDEZ Daniel (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
HERVOUET Christine (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DEVILLE ROLLAND Daniele (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
ROTUREAU Elsa (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
ECOBICHON Jean-Francois (Nantes POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	30000	100000
BROSSET Emilie (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
LEPLARD Camille (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BROU Nicolas (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BALLESTE Lisa (Nantes atlant.bureau), CONTRACTUEL AUTRE	3000	15000	100000
TRACZYK Anne-Marie (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
LAMBERT Cedric (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
GROUSSARD Anne-Marie (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
MILLET Patricia (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
THIBAUT Alison (Le mans bsi), Agent de constatation DGDDI	3000	15000	100000
VILQUE Martin (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
TANNIOU Carole (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DEVERCHIN Stephane (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
FOREST Olivier (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
BERTRAND Adeline (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
AUBERT Stephane (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GOAR Delphine (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
MINAUD Regis (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LE JEUNE Frederic (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
PETARD Isabelle (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000

LE GALL Chrislaine (Angers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
ANCELET Sylvain (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
AUTRUSSEAU Vanessa (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
TENAILLEAU Aude (Angers bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
DAVAL-BERTAUX Valerie (Donges raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
BACHELIER Sylvie (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
PERRIN Arnaud (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
PAIRRAUD Michel (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
EVEN Emmanuel (St nazaire montoir bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
PAVY Denis (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
DIVERRES Arnaud (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
MIVIELLE Guillaume (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
HUSSENET Agnes (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PICHENOT Frederic (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
MALIGORNE Nadege (Nantes div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	30000	100000
KERYBIN Leslie (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
GUEGAN Henrick (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
AMBROISE Franck (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BOUTET Jean-Michel (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BAIN Jean-Raymond (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BESSIERES Sylvie (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
PIERRE Emmanuelle (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
RAULT Yannis (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BYACHE David (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
CARRE Lionel (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
MORIN Edith (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LAUNAY Virginie (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
PARQUIN Peggy (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
COURBE Nadine (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
MARTIN Nathalie (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000

JOUAN QUESNEL Catherine (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BOUDON-BODIN Genevieve (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
FLEGO Marc (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BOUTELOUP Pauline (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
MOREAU Olivier (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ECOBICHON Françoise (Nantes atlant.bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	4000	20000	100000
PAUL LESUEUR Stephanie (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GUTERMANN Ariane (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
CRAPEZ Alain (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LECLERCQ Arnaud (Le mans bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
TOULLIOU Loic (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
RUYET Christelle (St nazaire montoir bureau), Contractuel DGDDI catégorie C CO (autres)	3000	15000	100000
LE MINOUS Florence (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
UPMEYER Stephanie (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
FRAUD Didier (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
TOURNIER Philippe (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
GRENOUILLEAU Franck (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
COUETOUX Nicolas (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
HEUDRE Aurelien (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
CAPELLE Florent (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
CHINAZZO Jean-Marc (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BACCARI Laurent (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
LE SAUX Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ZAKRAJSEK Philippe (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
GUERNIOU Laurent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BALDENWECK Veronique (Le mans bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
PAVILLARD Alexandre (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BURBAN Samuel (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
MAGNIOL Johnny (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
EZAN Baptiste (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
LONCHANT Christophe (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000

PITTOIS Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation DGDDI	3000	15000	100000
GAUDIN Alain (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
PIRIOU Nathalie (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	6000	30000	100000
SERVAIS Thierry (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
GONZALEZ Aurelie (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
ANCELET Karine (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
CHIRAUX Pierre (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
PIAT Pascal (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ADAM Jean-Luc (St nazaire montoir bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
THUAUD Christophe (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
GUILLOREL Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
SATO Helene (Nantes POC), INSPECTEUR DGDDI	6000	30000	100000
DURAND Yann (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
DUCHESNES Lydia (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PICARD Jennifer (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
COURON Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
CHESNAY Armel (Nantes CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DANTIN Marc (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
SORIN Jean-Marie (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
MARTINEZ Lorena (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
WAGNER Kevin (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
DORVAL Dominique (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LIBERT Gael (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
LUCOTTE Elisabeth (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LE DIRAISON Florian (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
GUILLAIN Valerie (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
CARO Tristan (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
COSNARD Laetitia (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
LARQUEY Denis (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
COUGNAUD Jerome (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
MONCHY Fabien (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
LOUVION Aurelien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000

BLARDAT Tony (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PROTEAU Sylvain (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BUETAS Herve (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PLAIRE David (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
GAZEAU Michael (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
BONNIEU Florent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
COULIOU Amelie (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
FOUCHER Fabian (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
BOURDIN Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
PRUDHOMME Frederic (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
PLARD Sylvie (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
HERMITTE Anne (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
VEILLAT Michael (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BOUCHET Thierry (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
LAURENS Bruno (Nantes CRPC), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
THOMAS Erwan (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
BUSETTO Anne-Laure (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
MAX Caroline (Saumur garantie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
PICCIN Chloe (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
RAPITEAU Didier (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DAVID Nicolas (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ROBERT Edith (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
VASSAL Guillaume (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
MASSOT Bruno (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
HERVE Guillaume (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
LEROUX Frederique (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
ROPERT Jean-Francois (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
ACHARD Carole (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
QUINIOU Françoise (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
TANNEAU Monique (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
MAUGIN GARNIER Mireille (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000

GOURNET Helene (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
DESAIGUES Gil (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
MARLEC Nathalie (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
FLANDROIS Caroline (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
FRANTZ Elisabeth (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
MORABITO Sabine (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
LOISEL Annick (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
GUYON Patrick (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GRISON Guillaume (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
REMAUD Celine (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
DINEL Pierre-Yves (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
SOUILHE Jerome (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
BENARD Laurent (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
CHOPINEAUX Didier (Nantes div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	6000	30000	100000
LAFFONT Marc (La roche sur yon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
CHALON Gilles (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ROZIER Stephane (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
GILBERT Luc (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
NIKLASZEWSKI Marc (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
WASSELIN Yvette (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
BIANCHI Isabelle (Angers div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	6000	30000	100000
RICHARD Guillaume (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
ARETHUSE Franck (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
LESUEUR Stephane (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
JOUSSET Alice (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
GUILLON Jerome (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
CHANTEPIE Mickael (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000

Annexe VI à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
SORIN Jean-Marie (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	300000	150000
GUILLONEAU Annabelle (Angers div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	300000	150000
MALIGORNE Nadege (Nantes div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	300000	150000
ECOBICHON Jean-Francois (Nantes POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	300000	150000
PERRIN Arnaud (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
MEUNIER Marie-Helene (Nantes PAE), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	300000	150000
SATO Helene (Nantes POC), INSPECTEUR DGDDI	300000	150000
MAGNIOL Johnny (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
DURAND Yann (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
CHOPINEAUX Didier (Nantes div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	300000	150000
MONCHY Fabien (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
BIANCHI Isabelle (Angers div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	300000	150000
THAUD Christophe (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	300000	150000
ZAKRAJSEK Philippe (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
LECARPENTIER Marc (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
PIRIOU Nathalie (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	300000	150000
BELLAYER Sophie (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
COURON Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	300000	150000
PRONOST Gerard (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	300000	150000
TOURNIER Philippe (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	300000	150000
NUNC Sophie (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	50000	50000
GUEGAN Henrick (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	300000	150000

Annexe VII à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
THEVENON Herve (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BELAHCEN Nihad (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VENDE Elodie (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JOUSSET Alice (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LOUVION Aurelien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GRISON Guillaume (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LEVREL Elisa (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
AMBROISE Franck (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAZEAU Michael (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
NIKLASZEWSKI Marc (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LONCHANT Christophe (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LE MINOUS Florence (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PRONOST Gerard (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
GUEGAN Henrick (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FLEGO Marc (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CHINAZZO Jean-Marc (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
COIRIER Cedric (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RICHARD Guillaume (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BUSETTO Anne-Laure (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAUL LESUEUR Stephanie (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PRUDHOMME Frederic (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PICARD Jennifer (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ARZE Christophe (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
OLIVIER Guillaume (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BLARDAT Tony (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
THOMAS Erwan (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
EZAN Baptiste (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MONCHY Fabien (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
THUAUD Christophe (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000

NUNC Sophie (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MORIN Edith (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROPERT Jean-Francois (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LECARPENTIER Marc (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RAULT Yann (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FOUCHER Fabian (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LAMBERT Cedric (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Yann (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUITTON Mickael (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Alison (Le mans bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
GUILLOREL Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HERVE Guillaume (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LORIC Stephane (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
WAGNER Kevin (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ZAKRAJSEK Philippe (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNIER Philippe (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAVILLARD Alexandre (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BONNIEU Florent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOIDIN Sandrine (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
REMAUD Celine (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PITTOIS Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
HEUDRE Aurelien (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PONET Teddy (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FOIN Jerome (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BALIGOUT Christophe (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MAGNIOL Johnny (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BELLAYER Sophie (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MOINEAU Stephane (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PERRIN Arnaud (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Adeline (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RAOUL Gwenhaele (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LEROUX Frederique (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BAZIN Franck (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GRENOUILLEAU Franck (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GUERY Melanie (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

GUERNIOU Laurent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CARRE Lionel (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LE SAUX Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FOREST Olivier (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RUELLOU Camille (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FOIN Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
AUBERT Stephane (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUCHET Thierry (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BELLAYER Vincent (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BYACHE David (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SERVAIS Thierry (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
RIVIERE Arnaud (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MOREAU Olivier (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARO Tristan (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Christina (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PICHENOT Frederic (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GENDRY Christophe (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BULTEAU Jerome (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARON Raphael (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PICCIN Chloe (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHALON Gilles (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
AUTRUSSEAU Vanessa (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CARTON Christelle (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
COULIOU Amelie (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
TANNEAU Monique (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LEPLARD Camille (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LESUEUR Stephane (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VASSAL Guillaume (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GUYON Patrick (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
COURON Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAURENS Bruno (Nantes CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
BARBEREAU Patrice (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BIZOUX Julien (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHESNAY Armel (Nantes CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Herve (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BROU Nicolas (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SORIN Jean-Marie (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000

PESNEL FOREST Laurent (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
---	------	------	-------

Annexe VIII à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BUSETTO Anne-Laure (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
WAGNER Kevin (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SORIN Jean-Marie (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
BOUCHET Thierry (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BELLAYER Sophie (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PONET Teddy (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
EZAN Baptiste (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RIVIERE Arnaud (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LE MINOUS Florence (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
AUTRUSSEAU Vanessa (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARBEREAU Patrice (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MOREAU Olivier (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Adeline (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FOREST Olivier (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FOIN Jerome (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LEVREL Elisa (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HERVE Guillaume (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BIZOUX Julien (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PERRIN Arnaud (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FOIN Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAUL LESUEUR Stephanie (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GUEGAN Henrick (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAZEAU Michael (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VASSAL Guillaume (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LECARPENTIER Marc (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
JOUSSET Alice (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COIRIER Cedric (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RAOUL Gwenhaele (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

COURON Eric (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COULIOU Amelie (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GUYON Patrick (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THUAUD Christophe (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
FLEGO Marc (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LAURENS Bruno (Nantes CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
BELAHCEN Nihad (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAULT Yannis (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PICHENOT Frederic (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PICARD Jennifer (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Alison (Le mans bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
MONCHY Fabien (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
THEVENON Herve (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BYACHE David (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BAZIN Franck (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAGNIOL Johnny (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRENOUILLEAU Franck (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NIKLASZEWSKI Marc (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ZAKRAJSEK Philippe (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAMBERT Cedric (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PICCIN Chloe (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BALIGOUT Christophe (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AUBERT Stephane (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARRE Lionel (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FOUCHER Fabian (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PRONOST Gerard (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CHESNAY Armel (Nantes CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUILLOREL Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BONNIEU Florent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VENDE Elodie (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PITTOIS Matthieu (St nazaire bse), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
TANNEAU Monique (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
OLIVIER Guillaume (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ARZE Christophe (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BULTEAU Jerome (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MOINEAU Stephane (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

CHALON Gilles (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THOMAS Erwan (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHINAZZO Jean-Marc (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BELLAYER Vincent (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SERVAIS Thierry (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ROPERT Jean-Francois (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PESNEL FOREST Laurent (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOIDIN Sandrine (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CARO Tristan (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Herve (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
REMAUD Celine (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LE SAUX Sebastien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BROU Nicolas (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
TOURNIER Philippe (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GENDRY Christophe (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LEPLARD Camille (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAVILLARD Alexandre (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
AMBROISE Franck (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CARON Raphael (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RUELLOU Camille (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LORIC Stephane (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BLARDAT Tony (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LOUVION Aurelien (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARTON Christelle (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
RICHARD Guillaume (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LESUEUR Stephane (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LONCHANT Christophe (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GUERNIOU Laurent (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MORIN Edith (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GRISON Guillaume (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
NUNC Sophie (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
GUITTON Mickael (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Christina (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LEROUX Frederique (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Yann (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

GUERY Melanie (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PRUDHOMME Frederic (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HEUDRE Aurelien (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

NANTES, LE 7 JANV. 2020

DR Pays de la Loire
7 PLACE MELLINET

44184 NANTES

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUTERMANN Ariane
Téléphone : 09 70 27 51 00
Télécopie : 02 40 73 37 95
Mél : dr-nantes@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/1 du directeur régional à NANTES portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à NANTES dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à NANTES, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN*
*Michel***

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional
MARIN Michel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
---	---------------------	----------------	------------------------	----------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 25985 (Nantes PAE), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	6000	30000	100000
Matricule 35864 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 36037 (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 36087 (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 36149 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 36964 (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 37051 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 37190 (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 37287 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 37667 (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 38077 (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 39191 (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 39221 (Nantes div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	6000	30000	100000
Matricule 39613 (Nantes SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 40387 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 40464 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 40515 (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 40622 (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 40658 (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 40719 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 40765 (St nazaire montoir bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 40817 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000

Matricule 41357 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 41551 (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 41708 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 41745 (Donges raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 41885 (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 41986 (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 42041 (Nantes atlant.bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	4000	20000	100000
Matricule 42051 (Nantes POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	30000	100000
Matricule 42083 (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 42153 (Angers div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	6000	30000	100000
Matricule 42417 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 42938 (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 43269 (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 43389 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 43665 (Donges raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 43685 (La roche sur yon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 43691 (Nantes div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	30000	100000
Matricule 43719 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 43765 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 43965 (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44057 (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44151 (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44164 (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44268 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44305 (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44370 (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44372 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44403 (La roche sur yon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000

Matricule 44496 (Le mans bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44539 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44543 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44574 (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44653 (Laval bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44769 (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44771 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44792 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44796 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 44866 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 44970 (Donges raffinerie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45122 (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45124 (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45150 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45152 (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45224 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45240 (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45278 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45334 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45466 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45505 (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45507 (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 45641 (St nazaire montoir bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 45734 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 46095 (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 46230 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 46332 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 46528 (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 46660 (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 46708 (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 46762 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 46795 (Les sables d olonne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 47155 (Nantes SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 47355 (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 47363 (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 47391 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50022 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000

Matricule 50188 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50242 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 50278 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50334 (Angers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50450 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50474 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50518 (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50566 (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 50580 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50652 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50722 (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50792 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50886 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 50920 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 50977 (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 51086 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51252 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51256 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51428 (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 51468 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51534 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51548 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51640 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51809 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 51948 (Nantes CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52008 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 52048 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52140 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52192 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52241 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52285 (Le mans bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 52301 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 52387 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52526 (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52586 (Nantes CRPC), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 52596 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52661 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52670 (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 52687 (Angers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000

Matricule 52765 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52782 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52796 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52819 (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 52831 (Angers div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	6000	30000	100000
Matricule 52984 (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53006 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53106 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 53210 (Les sables d olonne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53468 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53481 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53524 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 53540 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53623 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53648 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53672 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53686 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 53783 (Nantes POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	6000	30000	100000
Matricule 53900 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54152 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54223 (Angers bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 54260 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54327 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54356 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54384 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54409 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54411 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54482 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54588 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 54591 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 54630 (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 54670 (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 54713 (Angers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55146 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55210 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55230 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55232 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000

Matricule 55506 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55672 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55710 (Angers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55806 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 55912 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56058 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56070 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56128 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56242 (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56316 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56508 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56702 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56795 (Nantes atlant.bureau), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 56832 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56918 (Le mans bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 56924 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57142 (Le mans bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57145 (Nantes POC), INSPECTEUR DGDDI	6000	30000	100000
Matricule 57166 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57247 (Angers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57255 (Le mans bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57370 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57414 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57475 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57606 (Nantes SRE), INSPECTEUR DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 57638 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	4000	20000	100000
Matricule 57764 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 57996 (Saumur garantie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 58143 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 58415 (St nazaire montoir bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 58436 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 58870 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59172 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59197 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59488 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59570 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59594 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59600 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59663 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000

Matricule 59689 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 59898 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60067 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60156 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60190 (Nantes atlant.bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60307 (St nazaire bse), Agent de constatation DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60420 (La roche sur yon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60516 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60778 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60901 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 60947 (Le mans bsi), Agent de constatation DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 61376 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 61640 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 61644 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 61976 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 62032 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 62118 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 62404 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 62474 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 62516 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 62518 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 63004 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 63372 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 63575 (St nazaire montoir bureau), Contractuel DGDDI catégorie C CO (autres)	3000	15000	100000
Matricule 63729 (Nantes atlant.bureau), CONTRACTUEL AUTRE	3000	15000	100000
Matricule 63758 (St nazaire montoir bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 64174 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 64184 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 64274 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 64290 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 64366 (Nantes atlant.bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 64674 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 65732 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	3000	15000	100000
Matricule 90239 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	100000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional *MARIN Michel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional
MARIN Michel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 40464 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40719 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41708 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42417 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44268 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44372 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44771 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44792 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44866 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45150 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45278 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45334 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45734 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46528 (Angers bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47391 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50022 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50242 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50278 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50474 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50652 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50886 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50977 (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51086 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51252 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51468 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51548 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51640 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 51948 (Nantes CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52048 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52301 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52586 (Nantes CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52596 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52661 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52765 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52796 (Angers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53006 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53106 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53468 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53524 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53540 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53623 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53648 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53686 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53900 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54152 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54260 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54384 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54482 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54588 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54630 (Nantes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54670 (Le mans bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55146 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55210 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55230 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55232 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55506 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55806 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55912 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56058 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56070 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56128 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56316 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56508 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56702 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56832 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57370 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57414 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 57638 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57764 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58870 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59172 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59488 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59570 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59594 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59600 (Angers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59663 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59898 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60067 (Le mans bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60156 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60307 (St nazaire bse), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60516 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60778 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60901 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60947 (Le mans bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61376 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61640 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61644 (Angers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61976 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62032 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62118 (Sables d'olonne bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62404 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62474 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62516 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62518 (Nantes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63004 (Nantes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63372 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64174 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64184 (St nazaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64274 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64290 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64674 (Le mans bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65732 (Sables d'olonne bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 90239 (St nazaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/1 du 7 janv. 2020 du directeur régional
MARIN Michel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2020-001
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES ADMINISTRATIVES REGIONALES

LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE

- VU l'arrêté du 8 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique.
- VU l'arrêté n° 2019/SGAR/DRDJSCS/656 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire,

DECIDE –

- Article 1 En application de l'article 9 de l'arrêté du 31 décembre 2019 susvisé, **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, pour l'ensemble des décisions, actes administratifs, conventions et correspondances mentionnées dans l'arrêté du 31 décembre 2019 susvisé, et dans la limite de ses attributions fonctionnelles, à **M. François LACO**, directeur régional adjoint.
- Article 2 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de **M. François LACO**, directeur régional adjoint, subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées pour l'ensemble des décisions, actes administratifs, conventions et correspondances mentionnées dans l'arrêté du 31 décembre 2019 susvisé, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :
- **Mme Valérie AZIANI**, conseillère d'administration des affaires sociales, secrétaire générale ;
 - **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe ;
 - **Mme Marion DEBOUCHE**, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle sport et responsable par intérim de l'unité certification et formations aux professions du sport et de l'animation
 - **Mme Carine VERITE**, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle cohésion sociale ;
 - **Mr Fabrice LANDRY**, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du pôle jeunesse-éducation populaire ;
 - **Mme Anne PICARD COSKER**, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe de la mission d'appui territoriale et transversale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de **M. François LACO**, directeur régional adjoint et des chefs de service précités, subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées, pour l'ensemble des décisions, actes administratifs, conventions et correspondances mentionnées dans l'arrêté du 31 décembre 2019 susvisé, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :

- **Mme Sylviane CUSSONNEAU**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale pour les missions :
 - ✓ de l'unité certification des professions paramédicales
 - ✓ de l'unité certifications et formations aux professions sociales

relatives au pôle certifications, formations, professions ;

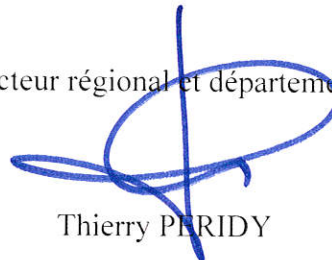
- **Mme Chrystèle MARIONNEAU**, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, pour les missions relatives à sa fonction d'adjointe au cheffe de pôle cohésion sociale ;

Article 4 La décision de subdélégation 2019-003 en date du 17 septembre 2019 de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports des Pays de la Loire est abrogée.

Article 5 Le directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. La notification de la présente décision sera adressée, à titre d'exécution, aux fonctionnaires concernés.

Fait à Nantes, le 2 janvier 2020

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2020-002
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES FINANCIERES REGIONALES

LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE

VU l'arrêté 2019/SGAR/DRDJSCS/656 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire

- DECIDE -

Article 1 En application de l'article 9 de l'arrêté du 31 décembre 2019, **Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, pour tous les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique figurant dans l'arrêté susvisé, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **M. François LACO**, directeur régional adjoint ;
- **Mme Valérie AZIANI**, conseillère d'administration des affaires sociales, secrétaire générale ;
- **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée hors classe de l'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe.

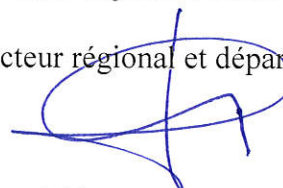
Article 2 En application des articles 7 et 9 de l'arrêté du 31 décembre 2019 susvisés, **Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature en tant que responsable du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **M. François LACO**, directeur régional adjoint ;
- **Mme Valérie AZIANI**, conseillère d'administration des affaires sociales, secrétaire générale ;
- **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée hors classe de l'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe.

- Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 1, la signature de M. Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, est subdéléguée, pour la signature des devis (bon pour accord) dans le cadre de la commande publique (titre III) aux fonctionnaires dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, sur les BOP 163, 219, 147 et 304 :
- **Mme Marion DEBOUCHE**, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle sport ;
 - **Mme Carine VERITE**, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle cohésion sociale ;
 - **M. Fabrice LANDRY**, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du pôle jeunesse-éducation populaire ;
 - **Mme Anne PICARD COSKER**, inspectrice hors classe de l'action de l'action sanitaire et sociale, cheffe de la mission d'appui territoriale et transversale ;
 - **Mme Sylviane, CUSSONNEAU**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'unité certification, formations aux professions sociales et paramédicales.
- Article 4 En cas d'absence ou d'empêchement, la signature de M. Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, est subdéléguée, pour les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes relatives au BOP 354 de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :
- **Mme Blandine GRIMALDI**, directrice départementale déléguée.
- Article 5 Une subdélégation spécifique est accordée à **Mesdames Anne-Marie ALBANESE, Martine BARON, Zaoudjatta MHOUMADI, Madeleine RICA, et Ghislaine ECHELARD, Nathalie BODIN et Flora GAONACH**, afin d'une part, de valider dans l'application Chorus-Formulaire les transactions de dépenses et de recettes liées à l'unité opérationnelle DRDJSCS (RUO), et d'autre part subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique (RBOP).
- Article 6 Pour ce qui concerne les validations comptables de dépenses et de recettes et la constatation du « service fait » dans l'application CHORUS pour les BOP 124, 163, 219, 147, 304, et 354, sous condition de l'accord préalable du responsable hiérarchique, une autorisation est donnée à **Mesdames Anne-Marie ALBANESE, Martine BARON, Zaoudjatta MHOUMADI, Madeleine RICA, Ghislaine ECHELARD, Nathalie BODIN, Aurélie LEQUIMENER, Viviane LE BARO, et Martine CHAMBRAGNE**
- Article 7 La décision de subdélégation 2019-002 en date du 17 septembre 2019 est abrogée.
- Article 8 Une annexe à la présente décision contient les spécimens de signature des différents agents concernés.
Ampliation de cette décision sera dès sa signature, adressée au préfet de région et au directeur régional des finances publiques.
- Article 9 Le directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Nantes, le 2 janvier 2020

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRETE n° DREAL/STRV/2019/70

portant agrément du centre de formation AFTRAL de Sainte-Luce-Sur-Loire pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la légion d'honneur

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, notamment son article 2-1° ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, notamment son article 7-I ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 556 du 16 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2019/SGAR/537 du 04 octobre 2019 portant délégation de signature à Madame Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté 2019/DREAL/SDR/19-04 du 28 novembre 2019 portant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- VU la décision du 03 février 2012 modifiée relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transport public routier, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012 ;
- VU la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

VU l'arrêté n° 2015/DREAL/STRV/193 du 08 janvier 2015 portant agrément du centre de formation AFTRAL de Sainte-Luce-Sur-Loire pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;

VU le dossier de demande de renouvellement d'agrément en date du 23 décembre 2019 adressé à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire par le centre de formation AFTRAL de Sainte-Luce-Sur-Loire ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRETE

Article 1er – Le centre de formation AFTRAL, situé ZAC de la Maison Neuve - 2 rue Jean Mermoz à SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE (44984), est agréé jusqu'au 31 décembre 2024, pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;

Article 2 – Les formations dispensées et les examens organisés devront être conformes aux dispositions de la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

Article 3 – Le centre de formation, organisateur d'examen, fournira à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) un bilan annuel des formations et des examens réalisés pour chaque type d'activité couvert, faisant notamment apparaître le nombre de sessions, le nombre de stagiaires ayant suivi les sessions de formation et le nombre de candidats se présentant à l'examen après un échec, leurs résultats et les taux de réussite et d'échec des stagiaires, le nombre de recours exercés ;

Article 4 – Le centre de formation, organisateur d'examen, transmettra à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au plus tard le 31 octobre de chaque année, un dossier d'actualisation comportant pour l'année suivante les lieux et dates de stage et d'examen prévus, ainsi que les barèmes des prix pour la formation et pour l'examen seul ;

Article 5 – Le centre de formation, organisateur d'examen, est tenu d'informer la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de toute modification qui pourrait intervenir concernant les lieux et les dates des stages et examens initialement prévus ;

Article 6 – L'agrément peut être retiré à tout moment si le centre cesse de remplir les critères sur le fondement desquels il a été agréé ou en cas de manquement grave ou répété à ses obligations ;

Article 7 – La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le 30 DEC. 2019

Le chef de la division
des transports routiers,


DIRECTION



PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRETE n° DREAL/STRV/2019/71

portant agrément des établissements du centre de formation PROMOTRANS FPC pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la légion d'honneur

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, notamment son article 2-1° ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, notamment son article 7-I ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 556 du 16 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2019/SGAR/537 du 04 octobre 2019 portant délégation de signature à Madame Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté 2019/DREAL/SDR/19-04 du 28 novembre 2019 portant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- VU la décision du 03 février 2012 modifiée relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transport public routier, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012 ;
- VU la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

VU l'arrêté n° 2015/DREAL/STRV/248 du 12 août 2015 portant agrément des établissements du centre de formation PROMOTRANS FPC pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;

VU le dossier de demande de renouvellement d'agrément en date du 31 octobre 2019 adressé à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire par les établissements du centre de formation PROMOTRANS FPC ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRETE

Article 1er – Les établissements de la SAS PROMOTRANS FPC mentionnés ci-dessous :

- Etablissement de Saint-Herblain, exploité Chemin du Vigneau – Boulevard Salvador Allende - 44800 SAINT-HERBAIN (44800)

- Etablissement de la Chevrolière, exploité Tournebride – 6 rue Gutenberg – 44118 LA CHEVROLIERE

- Etablissement de La Chapelle-Saint-Aubin, exploité Zone Actinord – Les Sauges – Le Bas Palluau – 72650 LA CHAPPELLE-SAINT-AUBIN

sont agréés jusqu'au 31 décembre 2024, pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;

Article 2 – Les formations dispensées et les examens organisés devront être conformes aux dispositions de la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

Article 3 – Les établissements PROMOTRANS FPC fourniront à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) un bilan annuel des formations et des examens réalisés pour chaque type d'activité couvert, faisant notamment apparaître le nombre de sessions, le nombre de stagiaires ayant suivi les sessions de formation et le nombre de candidats se présentant à l'examen après un échec, leurs résultats et les taux de réussite et d'échec des stagiaires, le nombre de recours exercés ;

Article 4 – Les établissements PROMOTRANS FPC transmettront à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au plus tard le 31 octobre de chaque année, un dossier d'actualisation comportant pour l'année suivante les lieux et dates de stage et d'examen prévus, ainsi que les barèmes des prix pour la formation et pour l'examen seul ;

Article 5 – Les établissements PROMOTRANS FPC sont tenus d'informer la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de toute modification qui pourrait intervenir concernant les lieux et les dates des stages et examens initialement prévus ;

Article 6 – L'agrément peut être retiré à tout moment si les établissements PROMOTRANS FPC cessent de remplir les critères sur le fondement desquels ils ont été agréés ou en cas de manquement grave ou répété à leurs obligations ;

Article 7 – La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le 30 DEC. 2019

Le chef de la division
des transports routiers,


Didier VIVANT



PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRETE n° DREAL/STRV/2019/72

portant agrément des établissements du centre de formation FORGET FORMATION II pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la légion d'honneur

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, notamment son article 2-1° ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, notamment son article 7-I ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 556 du 16 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2019/SGAR/537 du 04 octobre 2019 portant délégation de signature à Madame Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté 2019/DREAL/SDR/19-04 du 28 novembre 2019 portant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- VU la décision du 03 février 2012 modifiée relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transport public routier, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012 ;
- VU la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

VU l'arrêté n° 2015/DREAL/STRV/195 du 08 janvier 2015 portant agrément des établissements FORGET FORMATION SAS pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;

VU le dossier de demande de renouvellement d'agrément en date du 25 novembre 2019 adressé à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire par les établissements du centre de formation FORGET FORMATION II ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRETE

Article 1er – Les établissements du centre de formation FORGET FORMATION II mentionnés ci-dessous :

- Etablissement de Laval, exploité ZI Les Touches – 118 Boulevard Becquerel 53000 LAVAL
- Etablissement d'Arnage, exploité 79 Route du Chêne – Villa A – 72230 ARNAGE
- Etablissement de Beaucouzé, exploité 3 rue de l'Ebeaupin 49070 BEAUCOUZÉ
- Etablissement de Cholet, exploité 14 rue de la Blanchardière 49300 CHOLET

sont agréés jusqu'au 31 décembre 2024, pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;

Article 2 – Les formations dispensées et les examens organisés devront être conformes aux dispositions de la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

Article 3 – Les établissements FORGET FORMATION II fourniront à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) un bilan annuel des formations et des examens réalisés pour chaque type d'activité couvert, faisant notamment apparaître le nombre de sessions, le nombre de stagiaires ayant suivi les sessions de formation et le nombre de candidats se présentant à l'examen après un échec, leurs résultats et les taux de réussite et d'échec des stagiaires, le nombre de recours exercés ;

Article 4 – Les établissements FORGET FORMATION II transmettront à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au plus tard le 31 octobre de chaque année, un dossier d'actualisation comportant pour l'année suivante les lieux et dates de stage et d'examen prévus, ainsi que les barèmes des prix pour la formation et pour l'examen seul ;

Article 5 – Les établissements FORGET FORMATION II sont tenus d'informer la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de toute modification qui pourrait intervenir concernant les lieux et les dates des stages et examens initialement prévus ;

Article 6 – L'agrément peut être retiré à tout moment si les établissements FORGET FORMATION II cessent de remplir les critères sur le fondement desquels ils ont été agréés ou en cas de manquement grave ou répété à leurs obligations ;

Article 7 – La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le 30 DEC. 2019

Le chef de la division
des transports routiers,


Didier VIVANT



ARRETE 2019/DREAL / N° SDR-19-05

Objet : subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- VU l'arrêté ministériel du 11 février 2015 portant nomination de Mme Annick BONNEVILLE, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté de la préfecture des Pays de la Loire n°2019-657 du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, la délégation de signature prévue aux articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté du 31 décembre 2019 susvisé est donnée à MM. Julien CUSTOT et David GOUTX, directeurs adjoints et Pierre SIEFRIDT, adjoint à la directrice.

Article 2 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEFRIDT, la délégation de signature prévue par l'article 1 de l'arrêté susvisé portant sur la signature des décisions, des avis, des actes administratifs, des conventions et des correspondances, sera exercée par les chefs de services et responsables de mission suivants, dans le respect de leurs attributions et à l'exception des dossiers sensibles :

- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Marc JAOUEN
- Mme Nathalie LAURENT
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Thomas ZAMANSKY

Article 3 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 2 du présent arrêté, la délégation de signature conférée dans ce même article sera exercée par les personnes suivantes dans le respect de leurs attributions et à l'exception des dossiers sensibles :

- M. Eric BASTIN
- M. David COUZIN
- Mme Nathalie GUESDON
- M. Arnaud HERVE
- Mme Laure LETESSIER
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- M. Didier VIVANT
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Thibaut NOVARESE

Article 4 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de MM Pierre SIEFRIDT et Didier VIVANT, la délégation de signature prévue aux articles 2 et 3 du présent arrêté, est donnée à Mmes Patricia MOUTIER, Patricia NEBRA et M. Michel BESSONNET à l'effet de signer les décisions, les actes administratifs et les correspondances relatives aux matières suivantes dans le domaine des transports routiers :

- attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport et autorisations s'y substituant ;
- autorisations internationales de transport ;
- autorisations qui permettent d'exercer des activités de transport ou des activités associées au transport.

Article 5 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEFRIDT, la délégation, prévue à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, est donnée à Mme Kathy DELEPLANQUE.

Article 6 : Délégation responsable de budget opérationnel

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEDRIDT, la délégation, prévue à l'article 3 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, portant sur la qualité de responsable de budget opérationnel de programme (BOP) délégué listés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé est donnée à M. Marc JAOUEN.

Article 7 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue à l'article 4 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, portant sur l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des BOP listés à l'article 6 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée de manière permanente, dans le cadre de leurs attributions, à :

- M. Eric BASTIN
- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Caroline BONDOIS
- M. David COUZIN

- Mme Marine COLIN
- Mme Lorène DELAGNEAU
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Victor ESTEVEZ
- Mme Nathalie GUESDON
- Mme Sylvie GUIMERA
- Mme Sophie LAVIGNE
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Nathalie LAURENT
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Laure LETESSIER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Vincent OTEKPO
- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Yoann TERLISKA
- Mme Pauline VANNIER
- M. Didier VIVANT
- M. Christophe VIVES
- M. Thomas ZAMANSKY

à effet de signer ou de valider les actes suivants :

- propositions d'affectations des autorisations d'engagement ;
- demandes d'engagement dans CHORUS ;
- pièces de liquidation de la dépense et demandes d'acomptes ;
- actes concourant à la liquidation, et notamment la constatation de service fait ;
- bordereaux et titres de perception et de réduction.

Article 8 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue à l'article 4 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le BOP 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », est subdéléguée de manière permanente pour les actes de gestion de rémunération des agents concernant le périmètre régional du Pôle Support Intégré (PSI) de gestion administrative et financière des personnels à :

- Mme Marie-Christine MIGLIORINI, chef du pôle support intégré régional (PSI) ;
- Mmes Laure CHAUVIER-BERINGUER, Sylvie SERIEYS, M. Virgile BOUILLON, agents chargés des fonctions de gestion administrative et paye au sein du PSI.

Article 9 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de service et de travaux de l'Etat et les bons de commandes s'y rattachant, est donnée à :

- M. Eric BASTIN
- Mme Kathy DELEPLANQUE

- Mme Koulm DUBUS
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Arnaud HERVE
- M. Pascal PROVOST
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Didier VIVANT
- M. Thomas ZAMANSKY
-

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum :

- 20 000 euros HT pour les marchés de fournitures ;
- 40 000 euros HT pour les marchés de prestations de service ;
- 60 000 euros HT pour les marchés de travaux ;
- 500 000 euros HT pour les marchés d'opérations routières.

Article 10 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à Stéphane LE MOING dans le respect de ses attributions et pour un montant maximum de 50 000 euros HT.

Article 11 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à :

- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH
- M. Christophe HENNEBELLE

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum de 4 000 euros HT.

Article 12 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué et représentant du pouvoir adjudicateur

Les délégations de signature, prévues aux articles 4 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer tous les actes dévolus à l'ordonnateur secondaire et au pouvoir adjudicateur concourant à la liquidation de la dépense sont attribuées à :

- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Lorène DELAGNEAU
- M. Victor ESTEVEZ
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- Mme Pauline VANNIER
- M. Christophe VIVES

Cette délégation porte aussi sur la validation des actes réalisés à partir du système d'information CHORUS.

Article 13 : Délégation de signature administrative – spécifique ANAH

Délégation de signature est donnée à Mme Manuelle SEIGNEUR et M. Arnaud HERVE pour exercer les missions relatives à la délégation régionale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en application du II de l'article R321-11 du code de la construction et de l'habitation.

Article 14 : Délégation de signature administrative – spécifique MECC

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie LAURENT pour signer les ordres de paiements relatifs à l'enveloppe spéciale transition énergétique pour la croissance verte en application de l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 modifié par la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017.

Article 15 : Abrogation

L'arrêté 2019/DREAL/ n° SDR-19-04 du 28 novembre 2019 est abrogé.

Article 16 : Modalités exécutoires de la subdélégation

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Nantes, le 31 décembre 2019

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,



Annick BONNEVILLE

